

<p>DREAL Normandie</p> <p>SERVICES PUBLICS+</p> 	<p><b>Comité de pilotage n°3 du 30 juin 2021</b></p> <p>Schéma régional des carrières (SRC)</p> <p><b>Synthèse des discussions et relevés de décisions</b></p>	Service	SRN-SMCAP-SRI-SMI-SECLAD
		Rédigé par	Rémi Corget, Véronique Feeny-Féréol, Mallorie Huguet, Lionel Leduc, Laurent Lemonnier
		Relu par	Catherine Faubert
		Véifié par	Karine Brulé
		Date	28/09/21
Document joint	Diaporama présenté		

## 1. Représentations des collèges

Le comité de pilotage n°3 s'est déroulé à la fois en présentiel et en distanciel, les éléments du Tchat n'ont pas été pris en compte. Feuille émargement en Annexe 1

Membres du COPIL présents en salle (Structure – Prénom Nom)	<p>APPA – Dominique DUMONT CIGO – Frédéric DROUES Conseil régional – Emmanuelle ONNO DREAL – Karine BRULÉ, Rémi CORGET, Catherine FAUBERT, Véronique FEENY-FEREOL, Mallorie HUGUET, Lionel LEDUC, Laurent LEMONNIER PNRBSN – Aude BINET UNICEM Normandie - Hervé CHIAVERINI, Geoffroy COLIN, Etienne FROMENTIN, Stéphane LEVESQUE, Laetitia PAPORE</p>
Membres du COPIL présents en visio (Structure – Prénom Nom)	<p>CERC – Gael LE CORVEC CIGO – Dominique BARBIER CREPAN - Emile CONSTANT DIRM MEMN/MICO – DEVETAKOV Helena (Apprentie) GMN – Emilie AVRIL SNCF-reseau - Olivier SEGARRA SFIC – Jacques BARRET PNR Normandie Maine – Geneviève SANTINI PNR des Boucles de la Seine Normande – Jacques CHARRON</p>
Membres du COPIL excusés (Structure – Prénom Nom)	<p>ARS BRGM CD 27 – Audrey FOLLET CD 76 CSRPN – Jacques AVOINE DDT(M) 27 – Zéphyre THINUS OFB – Christophe MAUGENDRE Préfecture de Région Préfecture de la Seine-Maritime - Alexandre HERMENT (DDTM 76) UNICEM Normandie - Sabine BINNINGER MI-F(Minéraux Industriels) - Sandra RIMEY</p>

## 2. Présentation du diaporama et discussions

Ordre du jour :

- 1- Volet Communication avec la présentation de la plate-forme de travail C@rmen dédiée au SRC
- 2- Proposition de validation des travaux de l'atelier sur les "Enjeux Environnementaux"
- 3 - Avancement des différents ateliers
  - a) Bilan des Schémas Départementaux des Carrières
  - b) Atelier "Logistique"
  - c) Atelier "Besoin"
  - d) Atelier "Gisements Intérêts Régionaux et Nationaux"
  - e) Evaluation Environnementale
  - f) Poursuite des travaux

DREAL	<p><b>Eléments d'introduction</b> par Karine BRULÉ (directrice adjointe de la DREAL)</p> <p>Le préfet de région est le maître d'ouvrage dans l'élaboration du SRC. Le préfet de région et le directeur de la DREAL sont excusés.</p> <p>Le COPIL est important pour consolider tout le travail mené en ateliers. Karine Brulé adresse ses remerciements au collectif pour le travail réalisé. Le dernier COPIL du 14 janvier s'est déroulé dans des conditions techniques difficiles mais les ateliers ont pu se réunir depuis. Le futur SRC doit être construit pour faire sens. Le SRC constitue un outil d'aide à la décision, pour s'aider les uns les autres, chacun avec ses connaissances. Ces éléments doivent nous aider à être fiers de ce que l'on va produire. Il ne sert à rien si c'est un empilage de connaissances, mais s'il permet de faire dialoguer les données alors ce sera une réussite. L'objectif est de donner à voir ce qu'il est possible de faire facilement, difficilement, très difficilement ou impossible de faire. Dans les avis de l'autorité environnementale, il est parfois regretté le manque de réflexion amont sur les projets. Le SRC est donc bien le fruit d'une réflexion "amont" et permet de cadrer la séquence "Éviter, Réduire, Compenser" des projets à venir. Ils seront ainsi aidés pour que leur conception soit optimale. Il constitue aussi un outil d'acceptation des projets. Les citoyens ont besoin des matériaux primaires de la manière la plus acceptable et la plus acceptée possible.</p>	Diapo 2
DREAL	Présentation du déroulé du COPIL	Diapo 3
DREAL	<p><b>Présentation du volet Communication avec la présentation de la plate-forme de travail C@rmen dédiée au SRC</b> par Mallorie Huguet (SMCAP)</p>	Diapo 4
DREAL	<p>Un des métiers de la DREAL est de donner à voir et de mettre à disposition des données environnementales de qualité. Les travaux en atelier nécessitent une importante production de cartes de travail. L'équipe projet a proposé de mettre à disposition les données géographiques mobilisées sous la forme d'une carte dynamique accessible aux membres du COPIL, des partenaires associés aux ateliers puis potentiellement des futurs pétitionnaires. Les informations présentées sur la carte à ce jour apparaissent sous différentes couches SIG consultables sur le site de la DREAL au lien suivant : <a href="https://carmen.developpement-durable.gouv.fr/8/src2021.map">https://carmen.developpement-durable.gouv.fr/8/src2021.map</a> La cartographie constitue un outil de travail. Elle vise à permettre un travail collaboratif au moins pour la visualisation des données et à objectiver les débats en donnant directement à voir les territoires concernés par les enjeux environnementaux et les potentiels d'exploitation. A travers l'utilisation de l'outil cartographique, les attributs des couches de données géographiques sont interrogeables :</p>	Diapo 5 à 12

	<p>Zoom + et -, « i » information sur les carrières, mesure des distances, ....</p> <p>Une plate-forme déjà existante sur le site internet de la DREAL et dédiée aux porteurs de projets est présentée. Il s'agit de la plateforme « Données Environnementales pour Mon Projet – DEMP » sur le lien suivant : <a href="https://demp.dreal-norm.fr/">https://demp.dreal-norm.fr/</a></p> <p>Cette plate-forme est actuellement développée pour certains types de projets (Forage, Méthaniseur, ...), elle pourrait être valorisée dans le cadre du SRC et des données environnementales produites. Une fois le SRC validé, les données et informations utiles aux porteurs de projet "carrières" pourront être intégrées à DEMP, en concertation avec les membres du COPIL.</p>	
UNICEM	<p>Pour la qualité de la donnée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le positionnement des carrières est parfois imprécis, exemple d'une zone humide située dans un bassin de décantation. Est-il possible de visualiser les périmètres des carrières ?</li> <li>- quelques incohérences sur la partie zone humide, comment les carriers peuvent-ils apporter des données issues du "terrain" ?</li> <li>- quelques manquements sur les lit majeurs de cours d'eau sans définitions de catégorie piscicole alors qu'il existe une différenciation sur les enjeux environnementaux.</li> </ul>	
DREAL	<p>Le fond de carte pour visualiser les zones d'extraction se fait toujours avec la dernière version à jour de l'IGN.</p> <p>Les données peuvent être enrichies. Il ne faut pas se tromper sur l'information que l'on fournit. Les données qui existent "partout" sont souvent moins précises que l'étude d'impact que devra construire le pétitionnaire. Ces données constituent un premier "tamis" dans la rédaction du cahier des charges et ne viennent pas en substitution de l'étude d'impact qui reste de la responsabilité du pétitionnaire. C'est un processus d'amélioration continue et cela n'est pas exhaustif. Des fiches techniques d'interprétation des couches seront intégrées à la carte C@rmen SRC .</p> <p>Par exemple s'il n'y a pas de zones humides dans un secteur, il faudra quand même aller chercher plus loin.</p> <p>Cet outil d'aide à la décision (OAD) est un outil d'intelligence économique, c'est du temps gagné pour concevoir le futur projet.</p>	
CIGO	Les périmètres des carrières sont récupérables sur le site d'infoterre du BRGM.	
UNICEM	La disponibilité de l'outil, ne constitue-t-il pas un risque de contentieux en fonction de la qualité de la donnée et de son interprétation par un quidam ? Attention à ne pas fragiliser un dossier.	
DREAL	<p>Le portage législatif part du principe que la donnée doit être accessible au public, il faut faire confiance au juge. La couleur rouge hachurée n'interdit pas au pétitionnaire de déposer un dossier, mais cela signifie que et que cela ne sera pas facile et que le dossier devra être à la hauteur des enjeux (règle de la proportion de l'étude d'impact). Le cortège législatif est rendu "visible" au pétitionnaire.</p> <p>Il faudra proposer une définition du rouge hachuré pour qu'elle soit comprise également par les partenaires.</p>	
CERC	Est-ce que les fiches de carrières accessibles via la cartographie incluent les tonnages potentiels de produits, de déchets reçus, voire de recyclage ?	
DREAL	<p>Oui pour l'information sur le tonnage autorisé, non pour le reste à ce stade.</p> <p>Les données qui alimentent la représentation cartographique sont issues de bases de données de gestion des carrières (ICPE). On peut ajouter à la fiche les informations que l'on souhaite voir figurer à partir du moment où elles existent dans la base de données.</p> <p>Les regards croisés doivent permettre d'améliorer l'accès à la donnée.</p>	
UNICEM	La couche zone humide basée sur la photo-interprétation pose question sur la "fiabilité" de la	

	donnée.	
DREAL	Oui, le carrier pourra transmettre les études de connaissances sur un secteur et les mises à jour seront faites. La DREAL s'engage à envoyer un mail "générique" de dépôt de l'information.	
CIGO	Le téléchargement des couches SIG sera-il possible par un bureau d'études ?	
DREAL	Oui. La plupart des couches de cette carte sont déjà disponibles au téléchargement via les autres cartes C@rmen thématiques de la DREAL. Des améliorations et compléments sont encore possibles pour les données géo-référencées de cet outil, un atelier dédié peut être envisagé.	
DREAL	<b>Proposition de validation des travaux de l'atelier sur les "Enjeux Environnementaux"</b> par Lionel Leduc (SRI)	Diapo 13
DREAL	À travers les nombreux échanges lors des 6 ateliers sur les enjeux environnementaux, un principe de continuité a été souhaité avec les précédents SDC. Quatre niveaux de hiérarchisation des enjeux ont été retenus. Des consensus ont été obtenus sur de nombreux "item", parfois difficiles à obtenir. Les espaces non consensuels sont présentés au COPIL : les périmètres de protection rapprochée des captages prioritaires, les zones humides en Natura 2000 Seine aval et les chartes de PNR. L'absence de M. Avoine lors des ateliers a été regrettée pour traiter le sujet du patrimoine géologique.	Diapo 14
	Les informations suivantes ont été communiquées par M.Avoine : - concernant les <u>sites d'intérêts géologiques (SIG)</u> La commission régionale du patrimoine géologique (CRPG) du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) oeuvre sur l'élaboration de la liste des sites (SIG). Les sites sont sélectionnés parmi les nombreux sites géologiques de l'inventaire régional. Cette liste comporte aujourd'hui 27 sites d'intérêts géologiques (SIG). Ce travail sera achevé à la fin de l'année 2021. Les listes départementales qui en découleront devraient être arrêtées en 2022. Les SIG sont destinés à figurer en rouge. - concernant les <u>arrêtés de protection de géotope (APPG)</u> Le dispositif de protection des SIG peut être complété au cas par cas, par un arrêté de protection de géotope propre à un site figurant dans la liste départementale. Ce second niveau de protection permet de fixer des dispositions spécifiques pour réglementer les pratiques et les usages susceptibles de porter atteinte à ce patrimoine. Aucun APPG n'a été pris en Normandie.	
UNICEM CIGO	Attention à la prise en compte des sites existants dans les périmètres de protection rapprochées (PPR) pour le rouge hachuré. Certaines carrières peuvent être antérieures à la délimitation d'un PPR d'un captage AEP contenant des prescriptions - de l'hydrogéologue agréé - pouvant ne pas avoir pris en compte l'existence de ce site. Lors de la réalisation d'un nouveau captage AEP, il faudrait prendre en compte l'existence des GIRN.	Diapo 15
DREAL	Attention à ne pas "internaliser" les résultats de l'instruction réglementaire dans le SRC, on ferait un mauvais usage de l'outil. Le rouge hachuré est acté pour les périmètres de protection rapprochée des captages destinés à l'AEP. <sup>1</sup>	
DREAL	Concernant la prise en compte des sites existants situés dans un périmètre de captage, la DREAL propose dans la rédaction du SRC de préciser que l'étude d'impact du carrier doit notamment intégrer, dans sa démonstration de l'absence d'impact sur la ressource en eau potable, le retour d'expérience de la période d'exploitation précédente. Ces éléments sont	

<sup>1</sup> Information HORS COPIL : 86,5% des captages de Normandie (chiffres 2020) bénéficient d'une protection avec déclaration d'utilité publique. La procédure est en cours pour 124 captages (11%) et n'est pas poursuivie ou engagée pour les autres captages destinés à l'abandon. Source : <https://www.normandie.ars.sante.fr/system/files/2020-12/20115681-BAT%20ARS%2032%20pages%20HD-O.pdf>

	nécessaires dans la demande mais pas suffisants pour autoriser un projet.	
UNICEM	<p>La charte du parc naturel régional Normandie Maine (PNRNM) avait identifié des zones à enjeux forts qui n'avaient pas vocation à être des zones d'extractions. Ces zones n'étaient pas des interdictions strictes. Elles étaient plutôt en rouge hachuré.</p> <p>Dans la compréhension du rouge hachuré, il s'agit d'une interdiction sous réserve, quelle serait la bonne formulation ?</p> <p>Pour les sites existants peut-on faire mention d'une forme de garantie pour assurer la pérennité de ces sites ?</p>	Diapo 16
DREAL	<p>Le rouge hachuré représente une interdiction "sous réserve" de démontrer la faisabilité. Il incarne le courage que l'on a pour faire un SRC utile aux pétitionnaires. La création du rouge hachuré nécessite d'être précisément définie. Elle permet de savoir que le dossier sera instruit tout en prévenant des difficultés.</p> <p>La notion de "sous réserve" sous entend en cas d'extension ou de renouvellement.</p> <p>Une explication de la prise en compte des carrières existante sera rédigée dans le texte du SRC.</p> <p>Il est acté qu'une réunion sera organisée pour définir précisément le « rouge hachuré »</p>	
CIGO	<p>Il faut pouvoir faire la distinction entre le rouge et rouge hachuré afin d'éviter toute ambiguïté.</p> <p>Pas d'accord sur un rouge hachuré qui serait une interdiction sous réserve.</p>	
PNRBSN	<p>Le PNRBSN souhaite alerter le COPIL en termes de gouvernance concernant le calendrier prévisionnel : aucune décision ne pourra être prise avant septembre 2021, période de renouvellement des assemblées.</p>	
PNRNM	<p>Le parc a rencontré l'UNICEM en été 2020, lors de la révision de la charte alors que le SRC était en discussion. Il y a eu une réécriture du même paragraphe, mis au vote le 2 juin 2021.</p> <p>Le parc confirme que certaines zones à enjeux forts n'ont pas vocation à être des zones d'extractions. Ces zones ne sont pas des interdictions et sont à figurer en rouge hachuré.</p> <p>Le parc confirme que le principe d'interdiction de la charte ("absence de vocation à accueillir des carrières") ne concerne pas les extensions de l'existant et donne un exemple de renouvellement d'une carrière (2011) après validation de la charte du parc (2008)</p>	
UNICEM	<p>Les zones à enjeux forts des parcs passent du rouge à du rouge hachuré.</p>	
UNICEM	<p>Attention aux crispations qui risquent de mettre en difficulté la validation du SRC. Pour une question de sémantique et d'image pourquoi ne pas parler de "orange hachuré" ou d'une autre couleur ?</p> <p>Dans la rédaction du SRC, il faudra se prémunir des conséquences par rapport aux documents d'urbanisme et en particulier de la « co-notation » d'interdiction associée au rouge même hachuré, alors que le SRC n'a pas vocation à créer des interdictions.</p>	
DREAL	<p>Pas d'accord sur le orange hachuré si on se met d'accord sur autre chose. D'accord sur la projection mentale du rouge hachuré, on se doit de l'écrire. La philosophie des couleurs est importante.</p> <p>Le SRC n'a pas vocation à décider à la place des élus.</p>	
PNRBSN	<p>Pour le cas spécifique de la boucle Seine-aval Natura2000 en zone humide, il est important de s'appuyer sur les 2 "pieds" suivants à la fois les documents d'urbanisme (PLU, PLUi), le document d'objectif Natura 2000 (DOCOB) ainsi que sur les anciens SDC même si ce territoire est aussi couvert par les zones à enjeux forts du PNRBSN.</p>	
DREAL	<p>Sur ce secteur, le rouge hachuré est acté, un focus sera rédigé dans le SRC pour tenir compte de l'historique des mesures.</p>	
UNICEM	<p>Proposition de définir le nombre d'autorisations en rouge hachuré/nombre de demandes comme indicateur. Cet indicateur pourrait être étendu à toutes les zones.</p>	
UNICEM	<p>Il faut aborder le sujet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la carte de la fédération de la pêche de classement des cours d'eau en 1ère et 2ème catégories piscicoles,</li> </ul>	

	<p>- de la carte des lits majeurs des cours d'eau basée sur les alluvions récentes des couches géologiques.</p> <p>Ces cartes ont été présentées lors du dernier atelier sur les enjeux environnementaux.</p> <p>La profession a besoin de temps pour examiner ces cartes et les conséquences pour les carrières.</p> <p>En référence aux précédents SDC :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les lits majeurs des cours d'eau des territoires du 14, 50 et 61 étaient classés en orange,</li> <li>- les cours de 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole des territoires du 27 et 76 étaient classés en rouge essentiellement dans les zones alluvionnaires.</li> </ul> <p>Le SDAGE demande de cartographier les lits majeurs.</p>	
DREAL	<p>La représentation cartographique des lits majeurs des cours d'eau donne une largeur "théorique" à l'épaisseur du trait du cours d'eau qui apparaît "majorante".</p> <p>Il existe un enjeu fort lié à l'exploitation des alluvions dans les lits majeurs des cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole (vocations salmonicoles), ces zones ont vocation à figurer en rouge hachuré.</p> <p>La DREAL propose de conserver en rouge hachuré les espaces du lit majeur des cours d'eau classés en 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole et situés sur socle calcaire de craie, en précisant que sont concernées les rivières côtières classées sur tout ou partie et les autres rivières (cf CR Réunions GT enjeux environnementaux n°4 et n°6).</p> <p>Les lits majeurs des autres cours d'eau seront figurés avec un enjeu environnemental orange.</p> <p>Un point sera fait avec l'UNICEM et le CIGO sur les carrières concernées.</p> <p>Un point sera fait avec l'OFB</p>	
DREAL	<b>Bilan des précédents schémas départementaux des carrières</b>	Diapos 17 à 20
DREAL	<b>Présentation de l'atelier sur la logistique</b> par Rémi Corget (SMI)	Diapos 21 à 29
DREAL	<p>Un travail collaboratif entre acteurs économiques, gestionnaires d'infrastructure, et représentants institutionnels/associatifs a permis d'identifier un certain nombre d'enjeux et de constats faisant consensus.</p> <p>Si dans le cas général le mode routier est plus adapté à des transports de granulats favorisant la proximité et la réactivité, les modes massifiés permettent de répondre à des déséquilibres locaux en limitant l'impact environnemental. Ils nécessitent toutefois une action de long terme, à la fois sur l'infrastructure de transport et celle de traitement/éclatement à destination, qui demande notamment du foncier stratégiquement placé.</p> <p>À l'horizon du schéma 2032, seul le Canal Seine Nord Europe devrait fortement modifier l'infrastructure logistique, en favorisant les importations du nord ou de la Belgique. La pérennisation des flux ferroviaires, dans un contexte difficile, du fait de la saturation de réseau francilien et les travaux à venir, constitue également un enjeu fort, mais aucune rupture majeure n'est espérée d'ici 2032. Enfin, le potentiel constitué par les granulats marins n'est pas totalement consommé aujourd'hui et constitue une variable d'ajustement importante.</p> <p>Compte tenu des éléments ci-dessus et des premiers résultats des autres ateliers, il apparaît que, si la logistique est le croisement entre les besoins, les ressources et les possibilités de transports, ce sont l'évolution des ressources autorisées qui pourraient faire évoluer sensiblement les flux logistiques en 2032. L'atelier logistique sera donc mis à contribution une fois cette évolution prévisible mieux appréhendée.</p> <p>Dans l'attente, un troisième atelier est prévu début juillet pour approfondir les pistes d'actions envisagées, notamment pour favoriser les modes massifiés.</p>	
UNICEM	L'extraction de granulats marins est insuffisamment compétitive, car, de l'extraction au destinataire, pèsent de nombreuses charges spécifiques (charges portuaires pesant sur les navires, redevances domaniales, péages sur le réseau VNF...) qui s'ajoutent à la fiscalité classique. Cela explique que la production de granulats marins n'augmente plus aujourd'hui.	

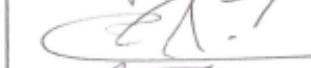
	Or, la compétition pour le marché francilien reste forte. Des matériaux d'autres régions arrivent en IDF après avoir parcouru plus de 200km par la route. Dans ces conditions, la Normandie perd des parts de marchés, par rapport aux autres régions. Comment réduire les coûts spécifiques de cette filière ?	
DREAL (pilote atelier)	Cette question fait partie des axes de travail à l'ODJ de la prochaine réunion de l'atelier logistique du 6 juillet prochain.	
DREAL (président COPIL)	Quel est le positionnement d'Haropa ? Ils ont un objectif de recettes. Un travail sur la fiscalité et les taxes portuaires ne pourrait-il pas in fine leur être bénéfique, en augmentant les volumes concernés ?	
UNICEM	Les granulats marins sont peu intégrés dans le schéma directeur de Haropa, malgré les demandes de la profession. Le SRC pourrait donner du poids aux carriers pour l'exploitation des granulats marins par une orientation spécifique (baisse des taxes portuaires, ...).	
UNICEM	<b>Présentation de l'atelier sur les besoins</b> par Etienne Fromentin (UNICEM)	Diapos 30 à 38
UNICEM	L'analyse des besoins actuels et à l'horizon 2032 est finalement proposée sur l'échelle de l'arrondissement et les bassins de vie seulement pour les territoires avec des problématiques particulières (secteur Dieppe par exemple). Ratio de consommation de granulats/habitant régional est plus représentatif car le ratio départemental ne correspond pas au territoire du fait de la non prise en compte des flux.	
DREAL	Une certaine stabilité des chiffres sur les besoins apparaît avec un taux de couverture des besoins par le recyclage. Il y a un intérêt à garder des chiffres simples et de tester la robustesse du ratio avec les besoins, de tester les chiffres avec ratios plus forts ou plus faibles. Comment prendre en compte les politiques publiques qui poussent au ré-emploi dans le logement, à la zéro artificialisation (ZAN) ? Intégrer les réflexions en cours du SRC de l'IDF.	
UNICEM	La région IDF n'est pas encore à ce niveau d'avancement	
DREAL	Des éléments de connaissances ont été fournis par les professionnels pour les matériaux autres que les granulats : les ciments, les tuiles et briques. La DREAL est en attentes des éléments de réponses concernant les minéraux industriels.	Diapo 37
DREAL	Comment intégrer : - les matériaux biosourcés et les évolutions dans les systèmes constructifs ? - le schéma de la filière bois, objectiver les chiffres avec un approvisionnement par les autres pays ? - les données de la population DGF (non fournies) et INSEE avec une évolution à 2032 ?	
UNICEM	Un bilan intermédiaire à 6 ans du SRC est proposé pour suivre le ratio.	
DREAL	<b>Présentation de l'atelier sur les Gisements Intérêts Régionaux et Nationaux</b> par Véronique Feeny-Féréol (SRN)	Diapos 39 à 46
CIGO	Le CIGO rappelle qu'il ne faut pas prendre uniquement les sites existants dans la définition des GIRN, Le SRC doit pouvoir aussi identifier les gisements d'intérêts qui ne font pas l'objet d'une exploitation de carrières.	
DREAL	Il est attendu que la profession des carriers propose une hiérarchisation des GIRN sur la base de la carte GPE et du tableau des formations lithologiques (39 unités)	

UNICEM CIGO	La profession a besoin de temps pour répondre à la demande : proposition de décaler à fin octobre et de faire le GT3 sur les GIRN vers fin novembre.	
DREAL	L'objet de la prochaine réunion n°3 du GT GIRN pilotée par le BRGM est bien de croiser les différentes approches suivantes menées en parallèles sur : - les retours des éléments de terrain collectés suite au courrier envoyé aux carriers - première cartographie des GPE - proposition de hiérarchisation des GIRN	Diapo 46
DREAL	<b>Présentation de l'avancement du rapport d'évaluation Environnementale : la demande de cadrage préalable</b> par Karine Brulé	Diapos 47 et 48
DREAL	L'avis du CGEDD est attendu pour le 25 août. Il est attendu de décliner la séquence Éviter-Réduire-Compenser déjà au niveau du SRC (ERC plans et programmes) ainsi que d'annoncer une qualité requise des études d'impact pour que cela serve à quelque chose.	
DREAL	<b>Présentation du calendrier de poursuite des travaux</b> par Catherine Faubert (SRN)	Diapo 49
DREAL	Il faut envisager de démarrer l'atelier sur le réaménagement et la remise en état en parallèle de ces travaux	
DREAL	<b>Éléments de conclusion</b> par Karine BRULÉ (Directrice adjointe de la DREAL)	Diapo 50

Les membres du COPIL sont remerciés de leur participation.

# COPIL 3 SRC 30 JUIN 2021

## Feuille émargement

Nom Prénom	Structure	Signature
FROMENTIN Etienne	UNICEM Normandie	
COLIN G. Froy	UNICEM Normandie	
DROUXES Frédéric	CIGO	
Marc CHIAPERINI	UNICEM Nlle	
PAPORÉ Lucille	UNICEM Normandie	
LEESAVÉ Stéphane	UNICEM Nlle	
BIWET AUDE	PNR Baie de Seine Normde	
Duro Emmanuel	Région Normandie	
Emilie Avril	SN N	Vizio
Jacques Baudet	Agencement calcia	Vizio
Jacques Chauon	Pdt PNR BSN	Vizio
Dominique Barbier	Pdt CIGO	Vizio
Geneviève Santini	Pdt PNR Normandie Normie	Vizio
Gael Le Coruoc	CERC	Vizio
Olivier Segaux	SNCF Réseau	Vizio
Emile Constant	CREPAN	Vizio
Helena Dekretakou	DIRN	Vizio
DURONT Dominique	APPA, Mo Protection Régionale d'Amneville	